

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	28 avril 2023	8h07	23.198	DFS
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Groupe VertPOP**

**Titre : Raffinerie VARO : répartition des produits de l'impôt entre canton et communes**

**Contenu :**

Tenant compte des désagréments importants occasionnés par la raffinerie sise sur les communes de Cornaux et de Cressier, le Conseil d'État est prié de nous renseigner sur les points suivants :

- Cette infrastructure est considérée comme critique par la Confédération en raison de ses divers impacts. Des compensations financières sont-elles fournies au canton par cette dernière ?
- Quelle est la base actuelle de répartition canton-communes de l'ensemble des retombées fiscales de l'entreprise VARO ?
- Une base légale cantonale existe-t-elle pour une répartition différente de l'impôt des personnes morales entre canton et communes, dans le cas d'entreprises à fort impact comme la raffinerie ? Si tel n'est pas le cas, le Conseil d'État envisage-t-il de pousser la réflexion sur ce sujet ?
- Une clé de répartition différente des impôts des entreprises dites critiques (centrales nucléaires, etc.) entre canton et communes est-elle possible du point de vue du droit fédéral ? Le cas échéant, d'autres cantons auraient-ils recours à cette marge de manœuvre comme moyen de compensation financière aux nombreuses nuisances ?
- Le Conseil d'État a-t-il connaissance d'un frein à la venue de nouvelles entreprises dans l'Entre-deux-Lacs en raison de la proximité de la raffinerie ?

**Développement :**

La raffinerie de Cressier, à la base, promettait monts et merveilles en termes de développement économique, d'emploi et de rentrées fiscales pour les communes avoisinantes. Il semble que, comme Cendrillon après minuit, le conte de fées pour les communes concernées se soit évaporé. Pour bien se rendre compte, l'emprise au sol du site de la raffinerie occupe approximativement un tiers du territoire de la commune de Cressier, sans pourtant, à notre connaissance, générer de ressources financières compensatrices.

En effet, les communes de Cornaux et de Cressier comptent parmi les communes neuchâtelaises aux taux d'impôts les plus élevés, sans pour autant bénéficier de prestations supplémentaires de la part de la raffinerie, alors que leurs habitant-e-s subissent de plein fouet ses désagréments, du point de vue tant sanitaire qu'environnemental.

Tenant compte de l'ensemble des éléments relatifs aux impacts d'une raffinerie dans notre canton, une répartition spécifique des produits de l'impôt pour des entreprises à fort impact environnemental ne serait-elle pas pertinente ?

**Souhait d'une réponse écrite : NON**

**Demande d'urgence : NON**

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Cloé Dutoit

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Diane Skartsounis	Nicolas de Pury	Barbara Blanc
Richard Gigon	Monique Erard	Marina Schneeberger

Manon Roux	Patrick Erard	Émile Blant
Marc Fatton	Adriana Ioset	Marie-Émilienne Perret
Emma Combremont	Aurélie Gressot	Sarah Blum